Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06/04/2023
ID : 007-210703468-20230404-DEL2023_016SG-DE

VIVIERS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023-016

Séance publique du 4 avril 2023

Le 4 avril 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de VIVIERS s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Martine MATTEI, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :
- en exercice : 27
- présents à la séance : 21
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 29.03.23

Étaient présents : Mme MATTEI Martine – Mme CHAIX Marie-Pierre - M. LEBRETON Frédéric - Mme RIFFARD-VOILQUE Martine – Mme COMBIER Marie-Christine – M. HAUSHERR François - Mme LARMANDE Véronique - M. FRANCOIS Patrick – M. WNUK Stanislas (*arrivé à 18 h 15*) - DAHMANI Samira – Mme FAURE-ALLIRAND Estelle – Mme ROCHE Patricia - M. RANCHON Denis – Mme BOUGUERRA Nadia – M. ROYERE Christian -Mme BOZIER Sylvie – M. LAVIS Christian (*arrivé à 18 h 30*) - M. HALLYNCK Dominique – Mme STEL Julie - M. SAEZ Jean-Pierre – M. GUILLERM Stéphane

Absents : M. MURCIA Antoine et Mme PORQUET Céline

Procurations :
- M. SAPHORES Pierre à M. LEBRETON Frédéric
- Mme PERMINGEAT Hélène à Mme CHAIX Marie-Pierre
- Mme SIRVENT Eliane à M. FRANCOIS Patrick
- Mme MARSENI Habiba à Mme BOZIER Sylvie

Secrétaire de séance : Mme FAURE-ALLIRAND Estelle

OBJET : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : Madame Véronique LARMANDE

Considérant les besoins de financement pour les fournitures scolaires des écoles publiques communales La Roubine et Lamarque ainsi que pour les écoles privées (uniquement pour les allocations par élève vivarois),
Considérant l'intérêt de soutenir les projets des écoles pour l'organisation de classes de découverte et de sorties culturelles,

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution des aides financières suivantes :

Objet	***Subventions***
Pour toutes les écoles publiques et privées	
Classes de découverte	*11 €/jour/enfant + 61 € de transport*
Sorties culturelles	*25 €/enfant/an*
Allocations par élève *(en fonction du nombre d'élèves au 1er septembre)*	*40 € / élève*
Pour les écoles publiques uniquement	
Allocations par classe *(en fonction du nombre de classes au 1er septembre)*	*355 € par classe maternelle et classe d'adaptation* *280 € par classe élémentaire*

Les dépenses relatives aux classes de découverte et aux sorties culturelles seront imputées sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement » du budget principal.
Les dépenses relatives aux allocations par élève et par classe seront imputées sur le compte 65737 « Etablissements Publics Locaux » du budget principal.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇨ ***APPROUVE*** *les subventions proposées,*
- ⇨ ***VOTE*** *à l'unanimité.*

Délibéré le 4 avril 2023
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Martine MATTEI
Maire de Viviers

MAIRIE DE VIVIERS Ardèche